

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 10 décembre 2019 à 18h58 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire: M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Était absent : M. François Légaré

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

L'avis de convocation a été signifié tel que prévu par le code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion - Règlement pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2020;
2. Dépôt du projet de règlement pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2020;

Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière explique la portée et l'objet de ce règlement.

1. **Avis de motion - Règlement pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2020**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Bernard Bédard, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 333-2019 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2020 sera présenté pour adoption.

2. **Dépôt du projet de règlement pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2020**

M. Bernard Bédard, conseiller procède au dépôt du projet de règlement 333-2020 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2020.

242-12-2019

2. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Stéphane Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
19h00.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code
municipal.
